



Conseil économique et social

Distr. générale
14 avril 2000
Français
Original : anglais

Session de fond de 2000

New York, 5 juillet-1er août 2000

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2000

Résumé

L'évolution récente de l'économie dans la région de la CESAP fait apparaître une reprise de la croissance sur un fond de stabilité macroéconomique nettement améliorée. Le redressement de la croissance est largement réparti et touche toutes les sous-régions, à l'exception de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, faisant passer le taux de croissance moyen des pays en développement de la région de la CESAP d'à peu près zéro en 1999 à 5,6 % en 1999. Ce retournement remarquable est dû principalement aux économies d'Asie de l'Est et du Sud-Est qui ont été victimes de la crise. La situation n'est pas exempte de risques mais les perspectives d'une croissance régionale encore plus forte dans l'avenir immédiat sont favorables.

Ces derniers temps, surtout au lendemain de la crise, la question des mécanismes de sécurité sociale et des filets de protection dans les pays en développement a pris une importance nouvelle. Un certain nombre de régimes de sécurité sociale et de dispositifs de protection fonctionnent ou sont en cours d'examen dans la région pour offrir une garantie contre le chômage involontaire ou la perte de revenu provoquée par la maladie et le vieillissement. Cependant, leur couverture reste très restreinte. Les améliorations suggérées à ce sujet comprennent la création de régimes nouveaux, l'utilisation plus fréquente des régimes de type commercial ou autres mécanismes non publics, et les réformes des régimes existants.

* E/2000/700.

Les crises économiques et financières récentes subies par plusieurs pays asiatiques ont éveillé un intérêt mondial pour la réforme du système financier international. L'amélioration des dispositifs de surveillance et d'alerte avancée fait partie intégrante de cette réaction. Comme il en avait été prié par la résolution 55/2 de la Commission, en date du 28 avril 1999, sur le contrôle et la surveillance économiques et financiers dans la région de la CESAP, le secrétariat de la CESAP a entrepris des recherches à ce sujet, notamment un examen des dispositifs de contrôle et d'alerte avancée qui fonctionnent dans différents organismes internationaux. L'étude montre qu'il y a largement place pour une coopération régionale dans ce domaine. Les recommandations d'action future vont de l'organisation d'échanges informels de données d'expérience dans la région à l'établissement de mécanismes de surveillance officiels à l'échelon sous-régional. Les domaines dans lesquels le secrétariat de la CESAP peut contribuer aux activités, conjointement avec les institutions multilatérales compétentes, comprennent l'exécution d'analyses plus ciblées, la fourniture d'un appui technique à l'occasion de séminaires organisés pour favoriser l'échange de données d'expérience, la sélection et l'interprétation des grands indicateurs et l'offre des services de formation ou de conseil.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Résultats économiques récents, perspectives et problèmes	1–15	4
A. Résultats récents	1–2	4
B. Sur la voie d'une explication	3–6	4
C. Perspectives à court terme	7–9	5
D. Risques et problèmes	10–15	5
II. Sécurité sociale et dispositifs de protection sociale	16–24	7
A. Généralités	16–19	7
B. Problèmes de politique générale	20–24	8
III. Contrôle et surveillance économiques et financiers dans la région de la CESAP . .	25–40	8
A. Contrôle et surveillance	28–29	9
B. Les mécanismes	30–36	9
C. Améliorer et compléter les mécanismes de surveillance en vigueur	37–40	11
Tableau. Taux de croissance économique et d'inflation (1998-2002) dans certaines économies de la région de la CESAP		6

I. Résultats économiques récents, perspectives et problèmes

A. Résultats récents*

1. L'évolution économique récente dans la région de la CESAP se caractérise par la reprise de la croissance sur un fond de stabilité macroéconomique nettement améliorée. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la stabilisation des prix à la consommation. Les taux de change se sont appréciés considérablement dans les pays touchés par la crise dès le début de 1999 et ils se sont ensuite stabilisés. La situation de l'offre interne s'est redressée sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt, du desserrement du crédit et de la hausse des importations. Dans plusieurs pays, l'amélioration des conditions climatiques a permis une augmentation de la production agricole. Cependant, la demande de consommation privée est restée généralement modérée, surtout dans les pays frappés par la crise en 1997. Il est remarquable, en outre, que l'inflation ait reculé fortement dans toutes les sous-régions puisqu'elle n'a été en moyenne que de 4 % pour les économies en développement de la région en 1999. Sur les 25 économies en développement de la région, 19 ont eu des taux d'inflation en baisse.

2. Le redressement de la croissance a été, lui aussi, raisonnablement réparti entre toutes les sous-régions, à l'exception de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest. En conséquence, le taux de croissance moyen des économies en développement de la région de la CESAP a atteint 5,6 % en 1999 alors qu'il avait été quasiment nul l'année précédente. Quatorze des 25 économies en développement pour lesquelles des chiffres figurent dans le tableau ci-après ont eu un taux de croissance en hausse en 1999; deux seulement ont eu une croissance négative, au lieu de huit en 1998. La plus forte contribution à la reprise spectaculaire de la croissance du produit intérieur brut (PIB) dans les économies en développement de la région prises ensemble est venue des économies d'Asie de l'Est et du Sud-Ouest qui avaient été frappées par la crise.

* Le présent document s'inspire de l'étude intitulée *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2000* (publication des Nations Unies à paraître).

B. Sur la voie d'une explication

3. Dans la vaste région de la CESAP, le comportement de l'économie des différents pays est la résultante de mouvements mondiaux et d'un ensemble de forces propres aux pays. Il est possible, néanmoins, de dégager un certain nombre d'éléments communs qui expliquent les résultats brillants décrits plus hauts. Les paragraphes qui suivent analysent brièvement certains d'entre eux.

4. La stimulation par les dépenses publiques a alimenté en grande partie la croissance de nombreuses économies, spécialement celles qui ont été frappées par la crise en Asie de l'Est et du Sud-Est. Plusieurs des économies qui n'ont pas été touchées directement par la crise ont aussi utilisé l'augmentation des dépenses publiques pour dynamiser la croissance ou pour contrer les conséquences négatives des catastrophes naturelles. Le comportement des exportations a également favorisé la croissance économique dans la majorité des pays. L'amélioration des résultats dans ce domaine a été due notamment à la hausse de la demande mondiale provoquée par la bonne santé de l'économie des États-Unis d'Amérique et par la reprise au Japon, à l'appréciation des prix mondiaux de nombreuses exportations de produits primaires venant de la région, au renforcement de l'offre interne causé par le desserrement du contrôle de la liquidité, et à l'amélioration de la production agricole permise par les conditions climatiques.

5. L'effet combiné de la stimulation par les dépenses publiques et du redressement des résultats à l'exportation a créé lui-même une série de conditions propices à la dynamisation de la croissance, faisant augmenter l'utilisation des capacités à freiner la montée du chômage. Il en est résulté un plus grand optimisme qui explique une certaine reprise de la consommation privée intérieure. De plus, la consommation intérieure a été favorisée notamment par l'effet d'enrichissement dû à la hausse des indices boursiers et par la relativement plus grande stabilité des taux de change.

6. Plusieurs économies de la région ont bénéficié également des apports de capitaux extérieurs. Outre les flux publics auxquels de nombreuses économies de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont obtenu l'accès au lendemain de la crise, les flux privés ont repris. Le volume des flux financiers privés vers l'Asie au cours des huit premiers mois de 1999 a dépassé le montant entré dans la région durant toute l'année 1998.

C. Perspectives à court terme

7. Les données actuelles laissent entrevoir des perspectives raisonnablement favorables d'un renforcement continu de la croissance régionale dans l'avenir immédiat. Selon les projections, les économies en développement de la région atteindront un taux de croissance moyen légèrement supérieur à 6 % en 2000, soit près d'un demi-point de pourcentage de plus que le taux réalisé en 1999. Cette projection optimiste s'appuie sur de nombreuses considérations dont les progrès actuels de la restructuration financière, la possibilité d'un nouvel assouplissement des politiques monétaires et d'une baisse des taux d'intérêt et la persistance probable des bons résultats à l'exportation compte tenu de l'existence d'excédents de capacité, du desserrement du crédit et de la hausse de la demande mondiale.

8. Il est prévu également que les progrès dans la restructuration de la dette des entreprises se poursuivront. La stabilité des taux de change ajoutée aux bons résultats à l'exportation aiderait à soulager la charge du service de la dette et devrait encourager les investisseurs intérieurs à investir davantage. De plus, le redressement soutenu des indices boursiers pourrait faciliter la mobilisation par les entreprises de ressources d'investissement sur les marchés financiers intérieurs.

9. Comme on l'a mentionné plus haut, certains signes annoncent le retour des flux de capitaux privés en direction de la région. La reprise actuelle et les modifications des politiques économiques dont elle s'accompagne, qui sont souvent encore plus favorables qu'autrefois à l'investissement étranger direct, devraient soutenir cet élan.

D. Risques et problèmes

10. Malgré la vision optimiste qui vient d'être exposée, la région n'est pas à l'abri d'un certain nombre de risques qui soulèvent toute une série de problèmes de politique générale. Ces risques proviennent notamment des effets négatifs à court terme des réformes structurelles. Beaucoup de pays de la région opèrent une restructuration de leurs entreprises. Les mesures adoptées peuvent créer un sentiment d'incertitude au sujet des perspectives d'emploi et contrarier le redressement de la demande intérieure. Le problème, pour les décideurs, est de faire en sorte que le rythme des mesures de restructuration qui renforcent l'efficacité se maintienne ou

même s'accélère, tout en évitant une perte de confiance des consommateurs et ses effets d'onde négatifs.

11. Le secteur financier de nombreux pays souffre toujours de difficultés graves, dues notamment à la persistance de grands volumes de prêts improductifs, au manque de capitalisation et à l'insuffisance des provisions pour pertes sur prêts. Il n'est donc pas exclu que les établissements financiers continuent à faire preuve de timidité dans leurs activités de prêt, au risque de brider la croissance. Les pays se trouvent donc devant un dilemme entre des mesures pour encourager les établissements financiers à prêter afin de répondre aux besoins de crédit pour soutenir la croissance et la nécessité de limiter le plus possible les risques d'une nouvelle accumulation de prêts improductifs.

12. Comme on l'a vu, le dynamisme des exportations a été l'une des principales causes de la reprise dans la région. Il ne faut pas oublier que l'un des facteurs déterminants à l'origine de la crise de 1997 fut la décélération brutale de la croissance des exportations subie par les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est en 1996. Assurément, la dépendance à l'égard de la demande extérieure comme principal moteur de la croissance comporte toujours une certaine marge de risques. Dans ce contexte, l'amélioration de la compétitivité des exportations prend une importance décisive. Elle nécessite une augmentation du niveau technologique des entreprises existantes et une diversification progressive des exportations en s'orientant vers des activités qui incorporent davantage de connaissances et de technologie. De manière générale, la concurrence dans ces domaines est plus rude de la part des pays développés et des pays en développement avancés extérieurs à la région. Il est utile également de mentionner ici que de nombreux pays en développement à bas revenu de la région ont réussi à se diversifier dans les exportations de produits manufacturés peu complexes à forte intensité de main-d'oeuvre, comme les textiles notamment. Lorsque les contingents d'exportation auront disparu comme le prévoient les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ces pays rencontreront une concurrence plus vive de la part des autres pays en développement situés dans la région ou en dehors.

13. Le secteur agricole reste toujours une source importante de valeur ajoutée, d'emplois, de matières premières et d'exportations pour beaucoup d'économies de la région et ce secteur est pour elles le principal déterminant des résultats économiques d'ensemble. La crise qui a frappé l'Asie de l'Est et du Sud-Est a aussi

mis en relief le rôle majeur de ce secteur comme filet de protection sociale. La plupart des pays de la région devront donc accorder davantage d'attention aux améliorations de la productivité agricole.

14. La stimulation par les dépenses publiques a joué un rôle essentiel dans le redressement des résultats économiques en 1999. Mais il y a, de toute évidence, des limites à l'efficacité de ce levier et il est indispensable que d'autres sources alimentent la croissance

future. Une reprise plus forte de la consommation privée et de l'investissement est donc nécessaire.

15. Enfin, il faut relever aussi que l'environnement extérieur n'est pas exempt de risques. La vigilance s'impose au sujet de l'évaluation de l'économie des États-Unis et de la solidité de la reprise au Japon. La récente hausse des prix des produits pétroliers crée également un risque externe.

Tableau
Taux de croissance économique et d'inflation (1998-2002)
dans certaines économies de la région de la CESAP
(Pourcentage)

	PIB réel					Inflation ^a				
	1998	1999 ^a	2000 ^b	2001 ^b	2002 ^b	1998	1999 ^a	2000 ^b	2001 ^b	2002 ^b
Économie en développement de la région de la CESAP^c	0,1	5,6	6,2	6,4	6,5	11,3	4,0	3,7	4,2	3,8
Asie du Sud et Asie du Sud-Ouest^d	5,8	4,9	6,3	6,7	6,6	14,8	10,2	8,6	7,8	6,0
Bangladesh	5,7	5,2	6,4	8,3	8,3	7,0	8,9	5,0	5,0	5,0
Bhoutan	5,8	5,1	5,2	–	–	9,0	9,2	9,0	–	–
Inde	6,8	5,9	6,9	7,1	7,2	13,1	7,0	6,0	5,0	5,0
Iran (République islamique d')	1,6	2,5	4,5	5,5	6,5	20,0	23,3	19,6	17,6	15,2
Népal	2,6	3,4	4,0	6,0	6,0	10,2	9,6	7,0	6,5	6,5
Pakistan	4,3	3,1	5,0	5,0	5,0	7,8	5,7	6,0	6,0	6,0
Sri Lanka	4,7	4,0	4,4	5,4	–	9,4	6,0	7,5	6,8	–
Turquie	2,8	-2,3	4,6	3,9	–	84,6	66,0	52,8	54,9	–
Asie du Sud-Est	-6,9	3,4	4,5	5,7	6,0	27,6	9,3	5,4	6,0	4,8
Indonésie	-13,7	0,1	3,0	6,0	6,5	77,6	20,4	4,0	6,6	8,0
Malaisie	-7,5	5,4	5,8	6,5	6,6	5,3	3,0	3,0	4,0	4,0
Myanmar	5,0	4,6	5,0	5,2	–	51,5	38,0	32,0	26,0	–
Philippines	-0,5	3,2	4,5	4,6	5,4	9,0	7,0	7,0	6,5	5,5
Singapour	0,4	5,4	6,0	6,8	6,5	-0,3	0,4	1,0	1,3	1,4
Thaïlande	-10,4	4,1	4,4	5,0	5,2	8,1	0,3	2,5	3,5	3,5
Viet Nam	5,8	4,8	4,8	6,0	6,0	9,2	2,5	6,5	7,6	8,9
Asie de l'Est et Asie du Nord-Est	1,6	6,7	6,9	6,7	6,7	2,7	-0,4	1,5	2,3	2,8
Chine	7,8	7,2	7,5	7,8	7,6	-0,8	-1,4	0,0	1,1	2,3
Hong Kong (Chine)	-5,1	0,5	4,0	6,0	6,5	2,8	-3,0	0,0	2,0	3,0
Province chinoise de Taiwan	4,8	5,2	6,0	6,2	6,1	1,7	0,5	2,2	2,0	1,8
République de Corée	-5,8	9,0	7,8	6,0	6,0	7,5	0,9	3,2	4,0	4,0
Économies insulaires du Pacifique	2,0	5,8	2,0	2,0	2,0	10,9	8,4	5,7	4,1	4,1
Fidji	0,5	7,8	3,0	3,4	2,6	8,1	1,0	6,0	3,0	3,0
Îles Salomon	-3,9	4,8	5,8	3,5	2,6	12,0	5,0	5,0	4,0	4,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,1	5,3	0,9	0,9	1,4	13,6	13,0	6,0	5,0	5,0
Samoa	1,1	6,1	4,9	4,5	4,5	2,2	4,0	3,0	3,0	3,0

	PIB réel					Inflation ^a				
	1998	1999 ^a	2000 ^b	2001 ^b	2002 ^b	1998	1999 ^a	2000 ^b	2001 ^b	2002 ^b
Tonga	-0,3	-1,1	3,6	2,5	2,2	3,4	6,0	4,0	2,0	2,0
Vanuatu	3,4	1,1	3,3	3,2	3,2	4,1	0,5	3,0	2,0	2,0
Économies développées de la région de la CESAP	-2,3	1,1	1,1	1,4	1,6	0,7	-0,1	1,0	1,4	1,5
Australie	4,8	3,4	3,0	3,1	2,0	0,8	1,5	3,5	5,0	4,2
Japon	-2,8	0,9	1,0	1,3	1,6	0,7	-0,2	0,8	1,2	1,3
Nouvelle-Zélande	-0,8	2,2	3,5	3,3	4,0	1,3	2,0	1,4	1,4	1,4

Sources : Calculs du secrétariat de la CESAP, d'après *International Financial Statistics* (février 2000), FMI, Washington; Banque asiatique de développement, *Key Indicators of Developing Asian and Pacific Countries 1999* (New York Oxford University Press, 1999) et *Asian Development Outlook 1999* (New York Oxford University Press, 1999); Secrétariat, Département des affaires économiques et sociales, *Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur la situation et les perspectives économiques dans le monde (Projet LINK)*, Athènes, 1er-5 novembre 1999 (New York, 2000); Economist Intelligence Unit, *Country Report: Myanmar (Burma)*, quatrième trimestre 1999; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives économiques de l'OCDE* (Bruxelles, décembre 1999); et sources nationales.

Note : L'inflation correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

^a Estimation.

^b Prévision/objectif.

^c D'après les données concernant 25 économies en développement représentant environ 95 % de la population de la région (sauf les républiques d'Asie centrale); les PIB aux prix du marché en dollars des États-Unis de 1995 ont été utilisés comme masses de pondération pour le calcul des taux de croissance régionaux et sous-régionaux.

^d Les estimations et les prévisions correspondant aux pays concernent les exercices budgétaires définis comme suit : exercice budgétaire 1999-2000 = 1999 pour le Bhoutan, l'Inde et la République islamique d'Iran; exercice budgétaire 1998-1999 = 1999 pour le Bangladesh, le Népal et le Pakistan.

II. Sécurité sociale et dispositifs de protection sociale

A. Généralités

16. Les régimes de sécurité sociale et les dispositifs de protection sociale sont des moyens essentiels pour donner à différentes catégories de la population la garantie raisonnable d'un revenu minimal et de l'accès à des services sociaux de base dans diverses situations d'urgence dont le chômage involontaire, la vieillesse ou les crises économiques subites.

17. L'élargissement de la couverture et le fonctionnement plus efficace des régimes de sécurité sociale et des dispositifs de protection sociale ont reçu un surcroît d'attention ces dernières années. L'importance d'une action dans ce domaine a été mise davantage encore en évidence par la crise économique asiatique au lendemain de laquelle nombre de gouvernements se sont trouvés, dans maints pays, démunis devant l'ampleur et l'urgence des problèmes sociaux.

18. Les régimes de sécurité et de protection sociales qui fonctionnent actuellement dans les pays en développement de la région relèvent d'une ou de plusieurs quatre grandes catégories suivantes : la couverture universelle (soins médicaux gratuits dans les hôpitaux publics, par exemple); les assurances sociales (régimes de retraite financés par les cotisations des participants, par exemple); l'assistance publique (carte de soins gratuits pour les indigents, par exemple); et l'accès à une protection sociale aux conditions du marché par des régimes à gestion privée (différents régimes d'assurance de groupe, par exemple).

19. *L'Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2000* contient un bref exposé des mesures de sécurité et de protection sociales en vigueur dans les pays en développement de la région. Il en ressort qu'un nombre important de personnes, appartenant tout particulièrement au secteur non structuré tant dans les zones rurales qu'urbaines, restent quasiment privées de toute couverture de sécurité sociale. Ceux qui se trouvent dans cette situation doivent compter essentiellement

sur les dispositifs de protection sociale de redistribution et de dépaupérisation pour se prémunir contre les pertes de revenu causées par le chômage, la vieillesse ou la maladie. Selon les estimations, en effet, la couverture globale par les régimes obligatoires applicables aux salariés du secteur privé et de l'administration publique est estimée inférieure à 30 % de l'ensemble des travailleurs dans plusieurs pays asiatiques. Cette proportion basse s'explique notamment par l'importance que le secteur agricole et les secteurs informels conservent comme sources d'emplois.

B. Problèmes de politique générale

20. Il faut améliorer et renforcer l'organisation et le fonctionnement des régimes en vigueur, notamment leurs modalités de financement, le niveau des prestations fournies, les normes et l'efficacité économique des services procurés et la transparence et la responsabilité de la supervision et du contrôle. Il conviendrait également d'établir des dispositifs de protection sociale de base (aide en cas de chômage, prestations de vieillesse et services sanitaires, par exemple) à l'intention des catégories sociales qui n'en bénéficient pas encore.

21. Les assurances sociales resteront le principal moyen de procurer des prestations de sécurité sociale. Cependant, les régimes commerciaux ou les dispositifs fonctionnant en collaboration avec la société civile peuvent compléter utilement les régimes gérés par le secteur public pour assurer une meilleure durabilité financière, une couverture et des prestations plus larges et des services améliorés.

22. L'adoption de régimes appropriés de prestations en cas de chômage et de licenciement mérite d'être étudiée. Dans la situation actuelle de nombreux pays en développement, il n'est cependant pas possible de couvrir tous les travailleurs et salariés durant des périodes de chômage prolongées ou même passagères. Des régimes sélectifs de garantie de l'emploi, sous la forme de programmes de travaux publics pour des catégories déterminées de chômeurs, situés surtout dans les régions rurales, pourraient offrir une solution viable.

23. La fourniture de prestations aux personnes âgées et l'organisation de régimes de retraite s'imposeront de plus en plus étant donné la tendance à l'augmentation des proportions de population âgée dans toute la région. L'introduction d'une structure diversifiée de prestations vieillesse est un moyen d'atténuer le risque

d'insolvabilité des régimes tout en garantissant un niveau de protection raisonnable aux personnes âgées. L'une de ses composantes peut être un régime de prestations rendu obligatoire par la voie législative, complété par des régimes à gestion privée, financés par des cotisations volontaires.

24. Les régimes de sécurité et de protection sociales prendront une importance grandissante comme moyens d'aide sociale dans des économies en voie d'industrialisation et d'urbanisation. Néanmoins, les transferts familiaux informels pour faire face à toutes sortes de situations d'urgence garderont une place majeure dans de nombreux pays de la région dans l'avenir prévisible. Les pouvoirs publics pourraient encourager ces modes de protection complémentaires en prévoyant notamment des incitations fiscales dans ce sens ou en adoptant des dispositions législatives et réglementaires appropriées.

III. Contrôle et surveillance économiques et financiers dans la région de la CESAP

25. La crise récente traversée par plusieurs pays d'Asie et d'autres régions a éveillé un intérêt mondial pour la réforme du système financier international. Les idées qui inspirent les réformes sont des plus variées. L'amélioration de la surveillance (dont la définition englobe la coopération internationale pour le contrôle et l'échange d'informations, et l'application de la pression des pairs en matière de politique générale) fait partie intégrante des moyens envisagés. La coopération internationale aux activités de surveillance cherche à favoriser les externalités positives mais la motivation la plus puissante est cependant d'éviter les externalités négatives créées par les effets de contagion. La crainte d'une nouvelle contagion financière pousse à la recherche d'une consultation et d'une coopération renforcées entre les pays.

26. À sa cinquante-cinquième session, tenue en avril 1999, la Commission a, par sa résolution 55/2 sur le contrôle et la surveillance économiques et financiers dans la région de la CESAP, prié le secrétariat de la CESAP d'entreprendre une étude sur d'éventuels mécanismes régionaux d'échange de l'information et des systèmes d'alerte rapide au sujet de la situation financière et économique dans les pays de la région pour chercher spécialement à prévenir les crises et à réduire

la vulnérabilité des pays aux perturbations économiques et financières. Le présent rapport contient un résumé des recherches entreprises par le secrétariat à ce sujet. Le texte intégral de l'étude constitue la deuxième partie du document intitulé *Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2000*.

27. L'objectif de l'étude était de recommander des activités futures et notamment les moyens envisageables pour apporter une contribution régionale aux programmes mondiaux de contrôle et de surveillance du Fonds monétaire international et des autres entités multilatérales. Ces recommandations sont soumises à la Commission à sa cinquante-sixième session dans le document intitulé « Rapport sur l'application de la résolution 55/2 de la Commission sur le contrôle et la surveillance économiques et financiers dans la région de la CESAP » (E/ESCAP/1162), au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, pour examen et adoption éventuelle.

A. Contrôle et surveillance

28. Concrètement, la coopération internationale en matière de contrôle et de surveillance comporte plusieurs étapes dont une compréhension commune des objectifs poursuivis, un schéma d'analyse adopté en commun pour évaluer l'impact international des politiques économiques et les résultats des économies, et un ensemble de procédures qui permettent de tenir compte des considérations internationales dans la prise des décisions de politique nationale. Le contrôle consiste à comparer les indicateurs ou les objectifs choisis en commun aux résultats effectifs, tandis que la surveillance ne se limite pas à l'échange organisé d'informations mais sert aussi de moyen pour encourager les pays à prendre des mesures correctives de portée nationale.

29. Les systèmes d'alerte rapide sont des modèles qui cherchent à prévoir systématiquement les crises financières et économiques. Trois types de modèles sont généralement utilisés pour prévoir les crises : les modèles bâtis sur la méthode des signaux, les modèles « probit » ou « logit » et les modèles qui appliquent la technique de la régression. Les modèles du premier type sont les plus fréquemment utilisés à l'échelon national et leur usage se répand progressivement au niveau international. Lorsque les valeurs des indicateurs franchissent un certain seuil prédéterminé, un signal d'alerte est émis. D'après les recherches récentes, un ensemble varié d'indicateurs économiques, financiers

et institutionnels peuvent servir de signaux pour prévenir les crises mais, dans la mesure où les crises et les économies ont des caractéristiques très différentes, la série d'indicateurs qui fonctionnent bien pour un pays peut être différente de la série générale. Tous les types de modèles ne sont pas pleinement satisfaisants. Très souvent, les modèles n'arrivent pas à prévoir une crise qui se produit concrètement. Aussi est-il parfois plus réaliste de chercher à mesurer régulièrement la capacité de résistance ou la vulnérabilité d'un pays ou d'un système financier aux perturbations internes ou externes en utilisant un nombre raisonnable d'indicateurs et en ayant simultanément à sa disposition une panoplie d'options de politique générale prêtes à être mises en oeuvre dès que les signaux d'alerte se déclenchent.

B. Les mécanismes

30. Deux moyens institutionnels s'appliquent pour le contrôle et la prévention des crises : d'une part, certains organes surveillent les résultats et les politiques économiques des membres dans l'intérêt du bien-être universel. D'autre part, les institutions compétentes cherchent à favoriser la transparence et la responsabilité et définissent des normes convenues internationalement au sujet de la réglementation, des pratiques de surveillance et de la formulation des politiques, ces normes étant ensuite appliquées à l'échelon national. L'examen des mécanismes mondiaux de surveillance en vigueur porte sur ces deux aspects et décrit les initiatives prises récemment pour répondre au besoin d'une surveillance renforcée. Il traite des activités du FMI et de la Banque des règlements internationaux (BRI) ainsi que des mesures prises par des organes du secteur privé et par les organismes de cotation du crédit. Il convient de relever que le Forum de la stabilité financière créé par les membres du Groupe des Sept en 1999 pour coordonner plus efficacement les responsabilités en matière de promotion de la stabilité financière internationale comprend des représentants des principaux organes de normalisation et de codification comme le FMI et la BRI. *L'Étude sur la situation économique et sociale de 2000* rend compte également de l'évaluation récente des codes et normes diverses applicables au secteur financier.

1. Fonds monétaire international

31. Selon ses statuts, le FMI a pour fonction principale de superviser le système monétaire international

au moyen de programmes de surveillance et d'appui financier et en fournissant des services consultatifs. La surveillance bilatérale exercée par le FMI prend la forme de consultations régulières entre lui-même et ses membres (consultations en vertu de l'article IV), comportant la fourniture d'avis de politique générale. La surveillance multilatérale porte essentiellement sur les conséquences des politiques nationales sur l'environnement mondial et se concentre spécialement sur les taux de change, le commerce extérieur et les flux de capitaux. Le FMI publie régulièrement plusieurs documents qui contiennent des statistiques financières très complètes et diverses. Le Fonds collabore de plus en plus avec les organisations régionales pour tenir des consultations et pour contribuer aux activités des mécanismes régionaux de surveillance.

32. Les initiatives récentes en matière de prévention des crises ont cherché particulièrement à améliorer la transparence en encourageant la publication des rapports du FMI (avis d'information publique, rapports internes en vertu de l'article IV, publication des résultats des recherches économiques du Fonds, etc.) afin d'informer les marchés et les décideurs de la situation économique d'un pays. Le FMI a également mis au point des normes et des codes (normes pour les systèmes de données et la diffusion des données, codes de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et de transparence des politiques monétaires et financières) et il procure une assistance technique pour aider les pays à appliquer ces normes et codes. En coopération avec d'autres organisations internationales, le FMI multiplie ses activités d'évaluation des faiblesses du secteur financier et des effets de contagion. Il coopère ainsi avec la BRI pour promouvoir l'application des Principes de base pour le contrôle pratique de l'activité bancaire et il a créé, avec la Banque mondiale, le Comité de liaison du secteur financier pour permettre une collaboration concrète au sujet des évaluations du secteur financier et de l'assistance technique correspondante.

2. Banque des règlements internationaux

33. La BRI sert de lieu de rencontre pour les banques centrales et les autorités de contrôle afin de donner forme à la coopération internationale par la promotion des bonnes pratiques de contrôle de l'activité bancaire, la définition de normes de gestion des risques, le rassemblement et la diffusion des données et l'analyse décisionnelle. La BRI est principalement une organisa-

tion du Groupe des Dix mais, depuis 1996, les banques centrales de 13 pays en développement importants pour le système, dont sept pays d'Asie, sont devenues actionnaires. La BRI assure le secrétariat de trois comités permanents, correspondant aux piliers du système financier : le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (institutions financières); le Comité sur le système financier mondial (marchés financiers); et le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (infrastructure financière). Ces comités organisent des réunions régulières et fréquentes pour exécuter des activités concernant la surveillance, débattre des problèmes émergents et constituer des groupes de travail chargés de rédiger des codes. Ces codes ne sont pas des instruments juridiques mais il appartient à chaque organe national de décider à quel moment et de quelle manière il les applique au titre de la coopération internationale car le fonctionnement de la BRI repose sur le principe de l'autonomie nationale. Les pratiques de contrôle et les aspects techniques des activités de la BRI sont décrits en détail dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de 2000*, qui examine spécialement le fonctionnement du Comité de Bâle pour le contrôle bancaire, chargé d'administrer deux instruments essentiels du système bancaire mondial : l'Accord de Bâle sur les fonds propres et les Principes de base pour le contrôle pratique de l'activité bancaire.

34. La BRI contribue actuellement à perfectionner l'architecture financière internationale. Elle a pris des mesures pour améliorer la ponctualité, la qualité et la portée de ses statistiques bancaires internationales afin d'inclure les produits dérivés et de renforcer l'efficacité des mécanismes de rapport au sujet de l'endettement. L'Accord sur les fonds propres est en cours de révision afin de couvrir plus complètement les risques existant dans le système financier, et les activités se multiplient pour encourager à la pleine application des Principes de base. Des groupes de travail ont été constitués pour tirer les enseignements de la crise asiatique à l'intention des organes de contrôle des banques créancières et pour participer à la réforme en cours en concentrant l'attention sur le renforcement de la transparence et des mécanismes de responsabilité, sur les politiques susceptibles d'éviter les crises financières internationales et d'en faciliter le règlement lorsqu'elles se produisent, et sur la consolidation des systèmes financiers afin de renforcer la stabilité financière. La BRI a ouvert un bureau de représentation à Hong Kong (Chine) en 1998 et l'Institut pour la stabi-

lité financière, situé à Bâle, a organisé des séminaires et des programmes de formation en 1999.

3. Institut de finance internationale

35. Pour réagir à la crise internationale de l'endettement au début des années 80, les grands établissements financiers privés ont créé l'Institut de finance internationale (IFI), chargé particulièrement d'évaluer les risques d'investissement sur les marchés émergents. Cet organisme compte aujourd'hui plus de 300 membres répartis dans le monde entier. Il a trois objectifs correspondant à sa fonction de contrôle : il cherche à soutenir les activités de ses membres sur les marchés émergents en publiant des données à jour et exactes sur ces marchés; il sert de lieu de rencontre entre les milieux financiers privés et les organismes financiers internationaux; et il participe à l'échange d'informations et d'opinions sur la surveillance financière mondiale en diffusant ses travaux d'analyse décisionnelle.

4. Organismes de cotation du crédit

36. Les organismes privés de cotation du crédit publient des évaluations des risques de crédit publics et privés. Les organismes qui ont une réputation d'indépendance (Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA, principalement) ont un certain avantage par rapport aux institutions financières car ils peuvent rendre compte plus largement des sentiments du marché et de la crédibilité des politiques officielles. Bien que leur utilité comme émetteurs de signaux d'alerte rapide soit parfois mise en doute, les cotations sont réputées mesurer la vulnérabilité d'une économie. Par ailleurs, aucune formule exacte n'existe pour déterminer les cotations mais on constate néanmoins une forte corrélation entre les différentes cotations pour le même pays car les organismes d'évaluation prennent en considération des facteurs macroéconomiques très semblables.

C. Améliorer et compléter les mécanismes de surveillance en vigueur

37. Comme on l'a déjà indiqué, certains progrès ont été accomplis à propos d'au moins deux aspects de la nouvelle architecture financière internationale : l'amélioration de la transparence et la définition et l'application de normes et de codes pour les différentes

fonctions de contrôle. Cependant, même dans ces domaines où semblerait exister un accord, l'application concrète est loin d'être certaine. Il en est ainsi notamment parce que les organismes mondiaux comme le FMI ou la BRI n'exercent pas toujours une influence suffisante sur les processus nationaux de décision. De plus, même si les normes et les codes établis par ces organes sont acceptés par les autorités, leur application concrète est tributaire de l'existence d'un mécanisme d'exécution national approprié et de certains dispositifs de contrôle indépendants. Pour cette raison, des initiatives récentes répondent à la volonté de remédier aux lacunes actuelles à cet égard en resserrant la coopération entre les mécanismes de surveillance et entre les institutions, à l'échelon bilatéral et de manière coordonnée, le Forum de la stabilité financière étant l'exemple le plus évident d'un arrangement de coopération entre les principaux organes mondiaux de surveillance, les autorités nationales et les autres organismes de contrôle.

38. La crise asiatique a aidé à comprendre pourquoi les initiatives régionales peuvent renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle pour signaler un risque de crise imminente ou pour inciter à réagir sans attendre. Les économies de la région sont devenues plus interdépendantes et chaque pays a un intérêt croissant à s'assurer que les autres préservent leur croissance et se développent de manière ordonnée. Dans la mesure où un dispositif d'alerte avancée risque de ne pas fonctionner à cause de la pression politique interne, la pression des pairs de la région peut servir de point d'appui pour encourager à l'adoption des mesures qui conviennent. Un autre problème tient aux différences dans l'interprétation des signaux. Ainsi, le gonflement rapide de l'endettement privé à court terme dans plusieurs pays asiatiques n'a pas été perçu par les gouvernements comme le signe de difficultés imminentes. Des échanges d'informations et des discussions entre responsables d'une région peuvent aider à leur faire prendre conscience de tels phénomènes nouveaux et inhabituels, à renforcer la création de capacités nationales et à donner confiance dans les options de politiques économiques jugées applicables dans une situation concrète. Il peut arriver que les indicateurs dont l'évolution est suivie à l'échelon mondial n'avertissent pas correctement de difficultés potentielles ou de leur gravité, faute d'être suffisamment concentrés sur des aspects particulièrement importants pour une région particulière. Le manque relatif de ressources nationales ayant l'expérience du diagnostic des problèmes émer-

gents dans le nouveau système financier international plus complexe qu'auparavant est une raison supplémentaire d'établir des mécanismes de soutien mutuel entre pays de la région, en complément de l'assistance technique que les institutions financières multilatérales procurent dans ce domaine.

39. Les considérations qui précèdent et la gravité des récentes crises régionales due au phénomène de contagion ont mis en évidence la nécessité de disposer d'un mécanisme régional ou sous-régional de surveillance qui compléterait les mécanismes nationaux et mondiaux. La deuxième partie de l'*Étude sur la situation économique et sociale de 2000* décrit quatre méthodes envisageables pour organiser des mécanismes consultatifs sous-régionaux. Ces méthodes comprennent notamment des échanges informels de données d'expérience entre pays intéressés sur des sujets tels que le choix et l'interprétation des grands indicateurs ou la libéralisation financière, et des discussions structurées, organisées en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales, sur les modalités et l'exécution du contrôle et de la surveillance. Il est envisagé aussi d'organiser des séminaires pour tirer des enseignements sur les politiques et leurs effets de débordement en utilisant les avis d'information publique et d'autres rapports d'évaluation comme documents d'information. Il serait possible aussi d'instaurer un dispositif de surveillance plus formel dans le cadre des groupements sous-régionaux, sur le modèle de l'action entreprise par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. L'*Étude sur la situation économique et sociale* suggère de même que les pays renforcent les aspects techniques de la surveillance à l'échelon national et participent activement à la définition en cours de la nouvelle architecture financière.

40. Le rôle envisagé pour la CESAP, afin d'appuyer les initiatives nationales, sous-régionales et régionales et de compléter les activités mondiales, présente trois grandes caractéristiques. Premièrement, la CESAP pourrait convoquer des réunions pour des échanges d'expérience entre groupes de pays, le cas échéant en collaboration avec d'autres organisations multilatérales, sur différents sujets qui intéressent le groupe comme indiqué plus haut, et fournir un appui technique à cette occasion. Elle peut aussi réunir des séminaires sur l'expérience des sous-régions au sujet de l'organisation d'une surveillance plus formelle et de l'utilisation de la pression venant des pairs. Des activités de ce type aideraient à renforcer les capacités na-

tionales de définition des politiques pour participer au système financier international en pleine évolution. Deuxièmement, la CESAP pourrait organiser des cours de formation, le cas échéant en collaboration avec les institutions multinationales, aux échelons national ou sous-régional, et procurer des avis de politique générale aux gouvernements sur différents aspects du contrôle et de la surveillance, spécialement dans le cas des économies qui ne sont pas importantes du point de vue du système et dans le cas des groupes désavantagés tels que les pays les moins avancés, les économies en transition et les pays insulaires du Pacifique. Troisièmement, la CESAP pourrait exprimer un point de vue régional indépendant sur l'Asie et le Pacifique, à l'usage des pays ou des organes mondiaux, et exécuter des analyses des questions et problèmes émergents qui intéressent les membres de la Commission, y compris, par exemple, un suivi plus systématique de certains indicateurs dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de 2000*. Le contenu de ces recommandations est décrit plus en détail dans le rapport sur l'application de la résolution 55/2 de la Commission (E/ESCAP/1162).